

# Scénario expérimentation école(s) autonome(s)

- Décentraliser l'administration de l'école publique, pour mieux répondre aux besoins des élèves et du territoire
- Sortir des logiques uniquement comptables et reprendre une vision globale

# Qu'est-ce que serait une école autonome ?

- Une école publique
  - Gratuite et laïque
  - Avec des enseignants qui restent des agents publics certifiés, recrutés par l'établissement
  - Gérée par un conseil d'administration contrôlant le chef d'établissement
  - Avec un projet d'établissement pouvant intégrer des méthodes pédagogiques adaptées
  - Suivant les objectifs d'apprentissages des programmes nationaux

# L'autonomie des établissements selon Jean-Michel Blanquer

[...] l'idée est d'avoir un volume horaire garanti à l'échelle nationale en français et en mathématiques et fonctionner ensuite en **laissant une autonomie accrue aux équipes pédagogiques pour fixer elles-mêmes la dotation horaire pour les autres matières et mettre en place un vrai projet d'établissement.**

Cette grande liberté peut aller jusqu'au recrutement des professeurs. L'idéal à terme est que le chef d'établissement recrute lui-même ses **professeurs certifiés sur la base du projet qu'il souhaite mener. Cela signifie aussi que les ressources humaines doivent être gérées à l'échelle locale, aux antipodes de la gestion « par ordinateur » d'aujourd'hui.**

Jean-Michel Blanquer dans L'Express le 9 janvier 2017

# Une autonomie régulée des établissements souhaitée par la Ligue de l'enseignement

- Formaliser une **collaboration entre établissements à l'échelle d'un territoire** (bassin de vie, bassin de formation)
- **Développer les collaborations** avec toutes les ressources du champ éducatif, culturel, sportif et social portées par les collectivités, les associations, etc.
- Inscrire le **projet d'établissement dans un projet éducatif de territoire**
- Renforcer la **dimension démocratique, collégiale et partenariale du pilotage local de l'établissement**: la présidence du conseil d'administration de l'établissement pourrait ne plus être systématiquement assurée par le chef d'établissement.
- **Associer étroitement les familles** dans la définition et l'appropriation des projets d'établissements
- Introduire des **critères de mixité sociale et scolaire dans le pilotage des établissements**

# Expérimenter l'autonomie, une opportunité nouvelle

- Pour l'Éducation nationale, l'occasion d'expérimenter une organisation nouvelle et de faire des économies sur son administration centrale
- Pour le territoire, décider et organiser le maintien des écoles ou les faire évoluer en fonction d'objectifs pédagogiques et territoriaux plutôt qu'en fonction des ratios de l'Éducation nationale

# Quelques ordres de grandeurs

- Dépense éducative moyenne nationale : 6 250 €/écolier, soit 500 000 € pour 80 élèves
- Sur nos communes B LM LM LB LP :
  - Budgets des SIVOS  $\approx 116\,000\text{€} + 249\,000\text{€} = 365\,000\text{€}$
  - Transports  $\approx 50\,000\text{€}$
  - Coût total de 5 postes enseignants  $\approx 235\,000\text{€}$
  - Total : 650 000€
- Enjeux :
  - Faire valoir les contraintes géographiques (péréquation)
  - Rechercher la cohérence dans les différents postes de dépenses localement
    - Exemple : fermer une classe = 47 000 € de dépenses en moins pour l'EN (-7 % sur le total), mais quel impact sur le transport, les SIVOS, le territoire?

# Comment faire ?

- Fixer les objectifs de l'expérimentation pour le territoire (périmètre, organisation, priorités d'expérimentation, budgets, etc.)
- Faire une demande d'expérimentation sur la base de l'article L401-1 du Code de l'éducation, pour une durée maximum de 5 ans.
- Réaliser avec l'Éducation nationale une évaluation annuelle de l'expérimentation

# Avantages / inconvénients

- Une stratégie locale cohérente avec le développement du territoire
- Des projets d'établissements publics attractifs et innovants
- Une expérimentation utile au Ministère de l'Éducation nationale
- Le personnel éducatif reste formé et financé par l'Éducation nationale, les programmes scolaires sont appliqués
- Possibilité d'avoir un poste mutualisé pour la direction, l'administration/gestion des écoles pour faciliter les échanges
- Des responsabilités supplémentaires pour les élus communaux et intercommunaux
- Potentiellement un coût supplémentaire pour les communes (et donc une augmentation de la fiscalité), si les modes de fonctionnements choisis sont plus coûteux que le fonctionnement actuel ou si les contraintes géographiques sont mal compensées dans le temps
- Nécessite l'accord et une vraie volonté du Ministère, des équipes pédagogiques et des collectivités pour réussir